

Récupération de certains gaz à effet de serre fluorés contenus dans des appareillages de connexion à haute tension

CATEGORIE : A

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :
Spécifique : ■ **Industrie - Électronique et électricité**

La certification concerne tout personnel amené à faire des opérations de maintenance sur des installations électriques supérieures à 1KV contenant du gaz SF6, c'est-à-dire les personnels des gestionnaires de réseau de transport et distribution de l'électricité mais aussi tout personnel de maintenance d'entreprises du tertiaire ou d'industriels qui effectuent des opérations de maintenance sur leur appareillage.

Code(s) NAF : **35.13Z**, **35.12Z**, **35.11Z**
Code(s) NSF : **255r**, **255p**, **250s**
Code(s) ROME : **I1309**
Formacode : —

Date de création de la certification : **04/07/2008**

Mots clés : **Gaz à effet de serre**, **Appareillage haute tension**, **Hexafluorure de soufre**, **Récupération gaz fluorés**

Identification

Identifiant : **4112**
Version du : **16/10/2018**

Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

- Article 5 du Règlement européen CE 842/2006 du 17 mai 2006 abrogé par le règlement CE517/2014 du 16 avril 2014 article 10 , imposant aux Etats membres la certification et la formation relatives aux gaz à effet de serre fluorés et la reconnaissance mutuelle entre Etats membres des certificats et des attestations de formation : www.eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32014R0517&from=FR
- Article R521-59 du Code de l'environnement précisant les modalités d'agrément des organismes habilités à délivrer le certificat au personnel : www.legifrance.gouv.fr/affich-CodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT-000006074220&idArticle=LEGIARTI000023862466&dateTexte=∓categorieLien=cid
- Article 4 du Règlement européen CE305/2008 DU 02 avril 2008 abrogé par le règlement CE2015/2066 du 17 novembre 2015 article 2 décrivant : - les prescriptions minimales relatives à la certification de personnes physiques assurant l'installation, l'entretien, la maintenance, la réparation, la mise hors service d'appareils de commutation électrique contenant des gaz à effet de serre fluorés ou la récupération de gaz à effet de serre fluorés provenant d'appareils de commutation électrique fixes - les conditions applicables à la reconnaissance mutuelle des certificats délivrés conformément à ces prescriptions, le référentiel de connaissances et compétences minimales et les modalités de mise en œuvre de la certification www.eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32015R2066&from

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Vérification des connaissances et compétences minimales énoncées dans l'annexe 1 du règlement UE 2015/2066 des personnes physiques assurant l'installation, l'entretien, la maintenance, la réparation, la mise en service d'appareils de commutation électrique contenant des gaz à effet de serre fluorés ou la récupération de gaz à effet de serre fluorés provenant d'appareils de commutation électrique fixe.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Aucun

Descriptif général des compétences constituant la certification

Les compétences sont listées à l'annexe I du règlement européen CE 2015/2066 du 17 novembre 2015 :

1. Connaissance élémentaire des sujets pertinents en matière d'environnement (changement climatique, potentiel de réchauffement planétaire), des dispositions pertinentes du règlement (UE) n°517/2014 et des actes d'exécution pertinents
2. Caractéristiques physiques, chimiques et environnementales du SF6
3. Utilisation du SF6 dans les équipements électriques (isolation, extinction d'arc)
4. Qualité du SF6 selon les normes industrielles applicables
5. Compréhension de la conception d'un équipement électrique
6. Contrôle de la qualité du SF6
7. Récupération du SF6 et des mélanges à base de SF6, épuration du SF6

Public visé par la certification

Salariés

8. Stockage et transport du SF6
9. Fonctionnement du dispositif de récupération du SF6
10. Fonctionnement de dispositifs de raccordement étanches au gaz pour dérivations (gas tight drilling systems), si nécessaire
11. Réutilisation du SF6 et différentes catégories de réutilisation
12. Travail en compartiments ouverts de SF6
13. Neutralisation des sous-produits de SF6
14. Surveillance du SF6 et obligations d'enregistrement des données correspondantes imposées par le droit national ou communautaire, ou par des accords internationaux
15. Réduction des fuites et contrôles d'étanchéité
16. Connaissance élémentaire des technologies pertinentes permettant de remplacer les gaz à effet de serre fluorés ou d'en réduire l'utilisation, ainsi que de leur manipulation sans danger

Modalités générales

Un organisme d'évaluation, désigné par l'autorité compétente -Le ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat- organise les examens destinés aux personnes physiques visées à l'article 1er. un organisme de certification au sens de l'article 4 peut également faire office d'organisme d'évaluation.

L'organisme d'évaluation agit en toute impartialité.

Les examens sont organisés et structurés de telle sorte que les compétences et connaissances minimales énoncées à l'annexe I soient évaluées.

L'organisme d'évaluation arrête des procédures de communication des données et archive les résultats individuels et généraux de l'évaluation.

L'organisme d'évaluation veille à ce que les examinateurs désignés pour un épreuve aient une parfaite connaissance des méthodes et des documents d'examen.

Les modalités de formation (durée, outils de formation...), sont laissées à l'appréciation de l'organisme certificateur agréé, en cohérence avec le référentiel de compétences et connaissances minimales énoncées à l'annexe I du Règlement Européen UE 2015/2066.

Liens avec le développement durable

Aucun

Evaluation / certification

Pré-requis

Non

Compétences évaluées

La totalité des compétences et connaissances énoncées à l'annexe I du règlement UE 2015/2066 fait l'objet de l'évaluation :

1. Connaissance élémentaire des sujets pertinents en matière d'environnement (changement climatique, potentiel de réchauffement planétaire), des dispositions pertinentes du règlement (UE) n°517/2014 et des actes d'exécution pertinents
2. Caractéristiques physiques, chimiques et environnementales du SF6
3. Utilisation du SF6 dans les équipements électriques (isolation, extinction d'arc)
4. Qualité du SF6 selon les normes industrielles applicables
5. Compréhension de la conception d'un équipement électrique
6. Contrôle de la qualité du SF6
7. Récupération du SF6 et des mélanges à base de SF6, épuration du SF6
8. Stockage et transport du SF6
9. Fonctionnement du dispositif de récupération du SF6
10. Fonctionnement de dispositifs de raccordement étanches au gaz pour dérivations (gas tight drilling systems), si nécessaire
11. Réutilisation du SF6 et différentes catégories de réutilisation
12. Travail en compartiments ouverts de SF6
13. Neutralisation des sous-produits de SF6
14. Surveillance du SF6 et obligations d'enregistrement des données correspondantes imposées par le droit national ou communautaire, ou par des accords internationaux
15. Réduction des fuites et contrôles d'étanchéité
16. Connaissance élémentaire des technologies pertinentes permettant de remplacer les gaz à effet de serre fluorés ou d'en réduire l'utilisation, ainsi que de leur manipulation sans danger

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Aucun

La validité est Temporaire

5 ans

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Certificat

Certificateur(s)

- GRID SOLUTIONS SAS - www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/9/12/DEVP162
- SIEMENS - www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/9/12/DEVP162
- WL ENERGIE - www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/12/22/TREP172
- RTE - www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/5/17/TREP181
- ENEDIS - www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/9/21/TREP172

Centre(s) de passage/certification

- GRID SOLUTIONS SAS - www.gegrid-solutions.com/services/catalog/hv-mv-courses/recuperation_du_gaz_sf6_-_reglementation_CE_517-2014_032.htm
- SIEMENS - www.sitrain-learning.siemens.com/FR/fr/product/chapter/QAHXG6hash=81f99f71da65db658d5068e2d742c9c7
- WL ENERGIE - www.wlenergy.fr/2018/01/29/certification-sf6/
- RTE - www.cirteus.com/contr%C3%B4le-des-acquis-sur-la-r%C3%A9cup%C3%A9ration-et-stockage-du-sf6
- ENEDIS - www.enedis.fr/

Plus d'informations

Statistiques

Les organismes agréés sont soumis à l'obligation de déclarer le nombre d'individus certifiés à l'ADEME. Les statistiques sont disponibles auprès de l'ADEME.

Autres sources d'information

http://www.gegridsolutions.com/services/catalog/hv-mv-courses/recuperation_du_gaz_sf6_reglementation_CE_517-2014_032.htm

<https://www.sitrain-learning.siemens.com/FR/fr/product/chapter/QAHXGGV/course/QAHH0DC/description.do?hash=81f99f71da65db658d5068e2d742c9c7>

<http://www.wlenergy.fr/2018/01/29/certification-sf6/>

<https://www.cirteus.com/contr%C3%B4le-des-acquis-sur-la-r%C3%A9cup%C3%A9ration-et-stockage-du-sf6>

<https://www.enedis.fr/>